

COMMUNIQUE DE PRESSE

« DRANCY, LA LIBERTE, LA CGT, SONT UN **POISON D'AVRIL**
POUR LES LAGARDE AU CONSEIL MUNICIPAL »



Sur ordre du Député JC Lagarde, qui n'a pas apprécié que deux militant(e)s syndicaux CGT, filment le conseil municipal de Drancy du 3 avril 2021, celui ci demande à la Maire de ne pas respecter le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Ainsi, à 11 h 30, ils sont menacés en simple représentants du personnel, d'amendes, d'appel aux forces de l'ordre (ce qui est acté) parce qu'ils appliquent leurs missions d'information des agents sur 3 délibérations importantes pour le personnel : le Budget municipal, le plan égalité Femmes Hommes du personnel, le Plan de formation du personnel.

Puis, un vote du conseil adopte que le conseil municipal pourtant public ne soit pas filmé malgré la loi L 2121-18-1 alinéa 3 du CGCT : qui précise *« sans préjudice des pouvoirs que le Maire tient de l'article L2121-16, ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle. »* La CGT reste impassible.

Ensuite est donc voté un huit clos, par le même conseil municipal qui n'applique pas la loi et le droit à diffusion de la CGT.

L'ensemble de l'opposition intervient ou tente d'intervenir devant ce déni de liberté. L'ensemble de l'opposition quitte le conseil municipal...

La CGT, les militants vidéastes exclus et employés de la Ville de Drancy, en toute application des décisions de l'autorité quittent la salle du Gymnase Auguste Delaune où 5 habitants étaient présents en qualité de public.

Sans attendre, la maire de Drancy diffuse une vidéo sur son site Facebook, traitant la CGT de militants politiques ayant créé un incident (?) en filmant avec un téléphone portable, triant le public en citoyen honnête et en citoyen malhonnête du haut de leur ABUS DE POUVOIR.

La CGT sera donc tous les mois présente pour filmer le conseil municipal de Drancy, afin de garantir les libertés des citoyens de filmer, que ce soit dans la rue, en manifestation ou devant des violences ou abus de pouvoir.

La CGT DRANCY a publié ses vidéos sur son site internet, sur youtube.

Les frères Lumière en 1895 étaient surpris quand ils faisaient peur au public avec leur réalité du train qui entrait en gare. La réalité, la modernité, la CGT, la Liberté, font peur aux Lagarde « Baron d'un autre temps ».

Drancy : le dernier conseil municipal organisé à huis clos attaqué en justice

L'élue d'opposition Hacène Chibane (SE) va déposer un nouveau recours contre la mairie dirigée par Aude Lagarde (UDI). Il dénonce la tenue du conseil municipal à huis clos samedi dernier.

Par Olivia VILLAMY

Le 6 avril 2021 à 20h48, modifié le 7 avril 2021 à 20h00



Drancy, le 3 avril. Lors du dernier conseil municipal au gymnase Auguste-Delaune, deux militants CGT ont tenté de filmer les débats avant d'être expulsés. DR

Samedi 3 avril, le dernier conseil municipal consacré au vote du budget se tenait en public. Présents dans le gymnase, deux militants syndicaux CGT décident de filmer la séance pour la diffuser en direct sur les réseaux sociaux.

« Jean Christophe Lagarde ne veut pas que les Drancéens voient ce qui se passe »

« Un trouble à l'ordre public », selon l'entourage d'Aude Lagarde qui suspend la séance et reprend les débats à huis clos. « Une décision illégale », selon Hacène Chibani qui milite depuis plusieurs années pour que les conseils municipaux soient retransmis en direct.

LIRE AUSSI > [Toutes les communes de Seine-Saint-Denis ne sont pas prêtes à filmer leurs conseils municipaux](#)

« Quasiment toutes les mairies le font sauf Drancy. Jean Christophe Lagarde ne veut pas que les Drancéens voient ce qui se passe. Sa femme ne prend jamais la parole. Dès qu'il y a une question c'est lui qui répond. Il monopolise la parole », peste l'élue (SE).



DES SUJETS DU QUOTIDIEN

Après un début de séance mouvementé, tous les points à l'ordre du jour du conseil municipal du 3 avril ont pu être votés.



UNE SÉANCE À HUIS CLOS

Peu de temps après l'ouverture du conseil, qui se déroulait exceptionnellement au gymnase Delaune (l'Espace culturel accueillant le centre de vaccination), deux personnes dans le public ont été remarquées en train de filmer la séance avec leur téléphone. Après leurs refus de stopper leur action, un vote interdisant le fait de filmer cette séance a été adoptée. Mais devant un refus répété, un autre vote a transformé cette séance en huis clos. L'opposition a alors décidé de quitter le conseil.

Au départ, il fut avant tout question de finances, avec l'adoption du budget primitif 2021 et le vote du compte administratif 2020 (lire ci-contre). Néanmoins, rapidement d'autres sujets ayant trait au quotidien des Drançais ont été discutés.

Nouveau confinement

Afin de soutenir les commerçants, la Ville a décidé de poursuivre sa mesure exceptionnelle d'exonération partielle des loyers et charges commerciaux. Durant toute la période de fermeture administrative obligatoire. Ils sont fixés à 15 euros. Cette mesure est nécessaire pour sauvegarder les commerces durement frappés par une crise qui s'éternise.

La Ville a également renouvelé son partenariat avec l'association Le syndicat des commerçants du marché

pour l'organisation des animations qui, régulièrement, ont lieu aux Quatre routes. Pour l'année 2021, la subvention s'élève à 28 511,69 €, un montant réévalué suite à la crise sanitaire qui a bouleversé fortement le fonctionnement des marchés aux comestibles.

Tarifs à la baisse

Toujours à cause de la crise et du couvre-feu, le Conservatoire n'a pas pu assurer tous ses cours sereinement durant l'année et dispenser son enseignement et sa pédagogie habituels dans les meilleures conditions. Face à ces désagréments, les parents des élèves ont sollicité une réduction sur leur cotisation annuelle. Afin de leur donner satisfaction et de démontrer l'intérêt que la Ville porte à la culture, une réduction de 20% sur les cotisations des élèves pour l'année 2020-2021 a été votée.

Partenariat et convention

Par ailleurs, un partenariat a été approuvé entre le Conservatoire et la Scala-Paris, un théâtre parisien qui promeut l'éducation artistique et culturelle. Représentations, rencontres d'artistes ou tarifs préférentiels sont prévus... lorsque la culture aura repris ses droits.

La Ville a également signé un partenariat avec l'association Terres urbaines, qui promeut l'agriculture urbaine et que l'on a, par exemple, déjà vue à l'œuvre dans le parc Mandela. Le programme prévoit la gestion d'animations, la création d'une ferme maraîchère dans le parc, la mise en place d'un programme éducatif pour la rentrée 2021 autour de l'environnement, le soutien à la végétalisation et l'organisation des concours. Une subvention de 15 210 € lui a été octroyée.

Drancy conseil municipal du mercredi 22 septembre 2021

Cgt Drancy <cgt.drancy@gmail.com>

23 septembre 2021 à 08:03

À : "prefecture@seine-saint-denis.gouv.fr" <prefecture@seine-saint-denis.gouv.fr>, pref-controle-legalite@seine-saint-denis.gouv.fr, cgt drancy <cgt.drancy@gmail.com>

Cci

Lettre OUVERTE

Bonjour

Suite au conseil municipal précité, nous vous informons que la CGT a enfin pu entrer dans la salle du conseil municipal ouverte à 8 chaises et dit "public".

Pour cela, il a fallu arriver entre 18 h et 19 h pour le conseil de 20 heures, se voir dépassé par "l'amicale UDI de Drancy composé aussi en dépassement par des agents ville (comme moi, prenant place sur sièges publics) ayant entrée réservée et ayant porte ouverte avec les élus.

Que dire de l'ouverture des portes de la mairie ou l'on indique à 7 h 20, à un public UDI voulant entrer avec les élus, " Tu as réservé ?? ... NON... T' inquiète... C'est organisé !!!"

A cela l'organisation a donc manqué d'un bourrage de salle de 2 sièges à 19 h 55 me permettant enfin de pouvoir filmer un extrait de la délibération numéro 1.

Je note qu'au vu des scandales dignes de la comédia dell' arte de la municipalité, de notre employeur, de ce précédent huis clos du 3 avril 2021 prononcé illégalement, des articles de la municipalité dans [le journal municipal Drancy média n° 424](#) justifiant l'injustifiable, nous pouvons enfin constater que la Ville de Drancy respecte le droit du "public citoyen" à filmer les débats dit "publics".

Pourtant au vu de la restriction du public à 8 personnes, et n'ayant pu suivre les débats et délibérations suivantes en diffusion numérique, ce conseil municipal ne s'est pas déroulé en public selon les textes.

Aucune diffusion numérique en direct n'a été publiée par la ville de Drancy malgré une salle restreinte obligeant la majorité municipale.

Vous avez pu le constater avec nos liens précédents et avec cette situation de faits à Drancy.

D'autant que la ville utilise une "sonorisation" et que la Ville de Drancy a recruté un "vidéaste" sans qu'un seul conseil municipal de Drancy ne soit diffusé en "images qui bougent" comme le disaient les frères Lumière.

Afin de sortir des ténèbres actuelles de la démocratie à Drancy;

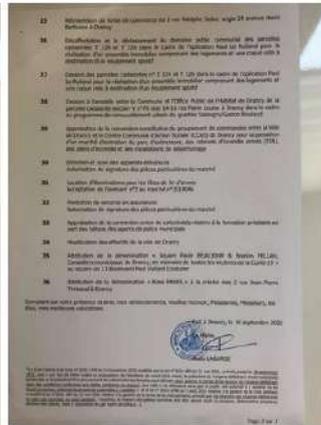
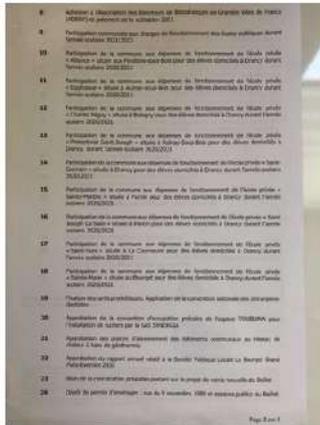
Au vu du contrôle de légalité demandé au préalable et suite aux actes de ce conseil municipal du mercredi 22 septembre 2021, je vous demande d'annuler toutes les délibérations de ce conseil municipal ne pouvant être considéré comme étant public.

Dans l'attente de vos actions, du respect de la démocratie citoyenne à Drancy, **du respect de notre employeur des textes du CGCT et de la communication pleine et entière des décisions et débats concernant le personnel communal de Drancy.**

Recevez Monsieur le Préfet nos salutations

Bien à vous

UN CONSEIL MUNICIPAL OU LE CODE DES COMMUNES EST ENFIN RESPECTE



Il aura fallut venir à 19 heures, arrivée premier, se faire dépasser par des personnes (proche UDI) entrant avant l'heure, mais notre secrétaire général a tenu bon le siège.

Il est entré, il a filmé et est resté pour la première délibération (fin à 22 heures) pour tenter d'assister à la publication numérique sur internet en raison du public restreint.

Aucune diffusion audio ou vidéo numérique n'existait ce mercredi 22 septembre 2021 à 20 h pour les habitants citoyens.